



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° IV

SÉANCE N° 525 DU 11 DÉCEMBRE 2023

MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 4 décembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Nadège Davoust (à partir de 18 h 14), Caroline Garnier, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Kamel Ogbi, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Sultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Solange Bruneau, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Éric Paris a donné pouvoir à Michel Neveu, Laurent Paviot a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Nadège Davoust a donné pouvoir à Béatrice Ferron (jusqu'à 18 h 14), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Céline Loiseau, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Sultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Lucile Perin et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Étaient excusés ou absents

Guillaume Agostino, Paul Le Gal-Huamé.

Béatrice Ferron et Henri Renié sont désignés secrétaires.

Délibération mise en ligne le : 11 décembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
(CCAS) DE LAVAL

Rapporteur : Le maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R123-8
et R123-9,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 juillet 2020 relative à la
désignation des représentants du conseil municipal dans des organismes
extérieurs et notamment au sien du conseil d'administration du Centre communal
d'action sociale de Laval,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2023 modifiant la
représentation du conseil municipal au conseil d'administration du Centre
communal d'action sociale de Laval,

Considérant que des modifications de délégations de fonctions ont été opérées au
sein du conseil municipal,

Que Marjorie François a donc fait part, à la ville de Laval, de sa volonté de ne plus
siéger au Centre communal d'action sociale,

Qu'afin de pourvoir au remplacement de Marjorie François, le conseil municipal
doit procéder au renouvellement de ses huit membres, selon la procédure prévue
à l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles, dans un délai de
2 mois à compter de la démission ou de la déclaration de démission d'office
effectuée par le maire,

Que, selon la procédure prévue à l'article R123-8 du code de l'action sociale et des
familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin
de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni
vote préférentiel,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Ainsi, sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste huit membres
du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du Centre communal
d'action sociale (CCAS), les membres de la liste suivante :

- Geoffrey Begon
- Christine Droguet
- Kamel Oghi
- Patrice Morin
- Éric Paris
- Catherine Roy
- Gwendoline Galou
- Chantal Grandière

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault